Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Hélimax/SAF**

TEL 06 22 81 23 25

Bénéficiaire : **Fédération de Pêche du 05**

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
Alevinage des lacs d'altitude du 05	le 01/07/15 ou le 03/07/15	Suivant le programme transmis par la Fédération de pêche 05				

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY

Nom du Pilote : **Dominique HEIB**

A Saint Crépin
Le 13/06/2015, Maxime GAILLARD

Réponse du Directeur :
*** Autorisation accordée - N°** 250/2015
*** Autorisation refusée - N°**

Conditions particulières :
*** Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé**
*** Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délais le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation**

Le Directeur,

A GAP , le :
Le Directeur,

Bertrand GALTIER

Copie pour information secteur de :

Observations :

Pour les accès aux lacs de Palluel et Faravel : rester en altitude et dans l'axe des vallées et ne pas survoler la rive droite du torrent de la Byaisse (torrent qui descend de Dormillouse).

A , le :